



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

35 C/INF.41
30 octobre 2009
Original anglais

RAPPORT ORAL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉDUCATION

M. Duncan Hindle (Afrique du Sud)

16^e séance plénière, jeudi 22 octobre 2009

Monsieur le Président,
Honorables Ministres et Chefs de délégation,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

La Commission Éducation de la 35^e session de la Conférence générale a achevé ses travaux et adopté son rapport le 19 octobre, après être parvenue à un consensus sur l'ensemble de ses recommandations. J'ai l'honneur et le privilège de vous soumettre les principales conclusions de nos trois journées de fructueuses délibérations.

En prélude à nos débats, le Sous-Directeur général pour l'éducation nous a présenté les Principaux points de la Table ronde ministérielle sur le thème « Quelle éducation pour l'avenir ? Les enseignements des cinq grandes conférences internationales de l'éducation » qui s'était tenue les 9 et 10 octobre. Il a rappelé un certain nombre de recommandations importantes adressées à l'UNESCO à l'issue de cette table ronde, lesquelles ont inspiré la teneur de nos débats.

Mesdames et Messieurs,

Si vous le permettez, j'en viens maintenant à nos discussions de fond. Nos travaux se sont articulés autour de cinq débats.

Le premier débat a été consacré à l'examen et à l'adoption du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (document 35 C/5 Rev.). Ce point a été présenté par le Sous-Directeur général pour la planification stratégique, qui nous a rappelé la parfaite cohérence entre la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour la période 2008-2013 (document 34 C/4) **et** les stratégies proposées dans le 35 C/5. Il a aussi souligné l'importance qui continuait d'être accordée aux deux priorités – l'Afrique et l'égalité entre les sexes. Puis le Sous-Directeur général pour l'éducation a présenté dans ses grandes lignes le grand programme I qui figure dans le 35 C/5.

Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Passons maintenant au débat sur le C/5. Ce débat a été riche et détaillé. Quarante et un États membres, un observateur et une organisation non gouvernementale ont pris la parole pour faire part de leurs vues sur le programme et le budget pour le prochain exercice biennal et pour manifester leur ferme adhésion à l'Éducation pour tous en tant que priorité première de l'Organisation.

Si vous le voulez bien, je vais tenter de faire la synthèse des principaux thèmes abordés pendant ce débat :

De nombreux délégués se sont dits satisfaits des efforts accomplis pour concentrer encore davantage le programme relatif à l'éducation et ont approuvé les domaines prioritaires proposés pour ce grand programme I. Ils se sont félicités du renforcement du budget alloué à l'éducation et de la présentation plus lisible du document 35 C/5.

Il est proprement inacceptable que 776 millions d'adultes demeurent analphabètes. La Commission a donc demandé à l'UNESCO de continuer d'apporter son appui à l'alphabétisation comme instrument d'autonomisation, et de mobiliser plus avant la communauté internationale dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Si des doutes ont été émis quant aux hypothèses utilisées pour estimer à quelque 10,5 millions le nombre d'**enseignants** manquant dans l'enseignement primaire, la nécessité de développer la formation des enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation n'a pas été contestée. L'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et la **Priorité Afrique** ont été saluées. De même, de nombreux délégués ont estimé qu'il fallait d'urgence améliorer les politiques et programmes nationaux en matière d'**EFTP** pour mieux répondre à l'évolution du marché de l'emploi et pour faire

reculer les forts taux de chômage et la pauvreté qui frappent les jeunes. Il importait, ont souligné certains, que l'UNESCO intervienne davantage **en amont** et, par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités, aide les pays à améliorer la **planification et la gestion** de leur système éducatif. On s'est accordé pour reconnaître que la **coopération** triangulaire **Nord-Sud-Sud** devait demeurer une modalité d'exécution essentielle.

Il a été noté au cours des débats que l'éducation offrait une chance de remédier à l'actuelle crise financière, et que l'UNESCO devrait intensifier ses efforts en vue d'améliorer la **coordination à l'échelle mondiale** des partenaires de l'**EPT** et de renforcer les liens entre l'EPT et l'éducation en vue du développement durable (EDD). De fait, on a cité l'EDD comme l'un des grands enjeux éducatifs de notre époque. Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (**réSEAU**) a été jugé très positivement et décrit comme un moyen important de piloter les programmes d'EDD. La Commission est convenue que l'**égalité entre les sexes** devrait demeurer l'une des grandes priorités du Programme et que des politiques éducatives **inclusives** devraient cibler tous les groupes marginalisés, l'objectif principal restant de faire de l'Éducation pour tous une réalité.

Distingués délégués,

La Commission a examiné 15 projets de résolution présentés par les États membres sur divers aspects du C/5. Par souci de brièveté, je n'entrerai pas dans les détails des débats qui ont suivi, et dont les résultats sont indiqués dans le rapport écrit de la Commission ED. Je voudrais néanmoins mettre en relief certains aspects de nos délibérations dont il n'est pas nécessairement rendu compte dans le rapport écrit, en particulier deux projets de résolution qui ont donné lieu à des discussions plus poussées.

Le premier avait trait au projet de résolution proposé par la France sur la Mémoire de l'Holocauste. Quelque 16 pays ont pris la parole à ce sujet. Certains ont jugé important de mentionner la nature particulière de la mémoire de l'Holocauste et le travail déjà entrepris par l'UNESCO au titre d'une précédente résolution de la Conférence générale. D'autres ont insisté sur le fait que l'UNESCO devrait promouvoir de manière beaucoup plus générale l'éducation à la tolérance afin de combattre toutes les formes de discrimination, sans qu'il soit fait spécifiquement référence à l'Holocauste. Un groupe de travail a été constitué, qui a abouti à une proposition consensuelle selon laquelle la résolution ne contiendrait aucune référence spécifique à l'Holocauste, tandis que le Volume 2 du 35 C/5 prendrait acte du travail entrepris par l'UNESCO dans ce domaine au moyen de fonds extrabudgétaires. Le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé les réserves de son pays concernant l'amendement qu'il était proposé d'apporter au projet de résolution. Compte tenu de ce que l'amendement tendait à faire de l'inclusion de la mémoire de l'Holocauste dans les programmes d'enseignement nationaux une mesure facultative, et non obligatoire, il a accepté de permettre l'adoption par consensus du texte de la résolution ainsi amendé.

Le second projet de résolution qui a suscité des discussions se rapportait au budget qu'il était proposé d'allouer à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC). Certains États membres de la région Amérique latine et Caraïbes se sont dits d'avis qu'il convenait de maintenir le budget de l'Institut au niveau qui était le sien dans le 34 C/5 et ont regretté que l'institut concerné n'ait pas été plus pleinement consulté pendant le processus de planification. Toutefois, pour que la Conférence générale amende le budget figurant dans le document 35 C/5 Rev., il aurait fallu que la Commission identifie la source à laquelle les fonds correspondants seraient prélevés. Pour cette raison, la Commission a décidé par consensus de proposer des amendements à la résolution tendant à demander au Directeur général de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour appuyer l'Institut, de s'efforcer de rétablir dans le 36 C/5 le montant de l'allocation financière destinée à l'IESALC au niveau qui était le sien dans le 34 C/5 et, lors des futures allocations budgétaires, de prendre dûment en considération les réalisations de l'Institut. Au moment de l'adoption du rapport de la Commission, la représentante de la République bolivarienne du Venezuela a exprimé les réserves de son pays concernant la réduction du budget de l'Institut, en soulignant l'absence de consultations adéquates

et le fait que cette réduction ne tenait pas compte du travail accompli par l'Institut ni de la crise économique.

Ella a également exprimé les réserves du Venezuela au sujet de la référence à l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) qui figurait dans le 35 C/5 Rev., jugeant que des méthodes telles que « Yo sí puedo » donnaient de très bons résultats.

Après l'examen de l'ensemble des projets de résolution et l'adoption des recommandations du Conseil exécutif (à l'exception du 35 C/6 Add., devenu obsolète du fait de l'adoption d'une nouvelle résolution concernant l'IESALC), la Commission a examiné et adopté l'enveloppe budgétaire indiquée dans le 35 C/5 Rev. pour le grand programme I. Des applaudissements ont alors salué la conclusion du long processus, entrepris deux ans auparavant, qu'avait nécessité l'établissement de ce document relatif au programme et budget.

Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est déclarée extrêmement satisfaite des rapports d'activité pour 2008-2009 présentés par les présidents des conseils d'administration de chacun des six instituts de l'UNESCO pour l'éducation. Tout au long de nos délibérations, de nombreux délégués ont salué l'excellent travail accompli par ces instituts et leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous, en tant qu'instruments techniques importants de mise en œuvre du grand programme I, et ont reconnu qu'il était nécessaire de trouver des moyens plus sûrs de financer ces instituts. La Commission ED a également apprécié le rapport fourni sur le Comité régional intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC).

Chers délégués,

Je vais passer maintenant au deuxième débat, sur les quatre points examinés en vue de leur adoption sans débat :

Le premier de ces points concernait les « Amendements aux statuts du Comité intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) ». Le Sous-Directeur général pour l'éducation a rappelé que les statuts du PRELAC avaient été approuvés à titre provisoire par le Conseil exécutif à sa 180^e session. Il a été noté que la version espagnole des statuts devrait être identique à celle soumise au Conseil exécutif à sa 180^e session.

Le deuxième point avait trait à la révision de la « Convention régionale de 1981 sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique » et de la « Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique ». La résolution invitait le Directeur général à organiser en 2010-2011 deux conférences intergouvernementales qui adopteraient les versions révisées des conventions régionales, proposition qui a bénéficié d'un large soutien.

Le troisième point concernait la conversion de la dette au profit de l'éducation. La résolution recommandait au Directeur général de créer un groupe consultatif d'experts sur la conversion de la dette et les approches novatrices du financement de l'éducation, ainsi qu'un compte spécial pour les ressources extrabudgétaires. Le représentant d'El Salvador a déclaré qu'il était regrettable que le document n'ait pas été disponible plus tôt.

Le dernier point prévu pour le deuxième débat avait trait à la mise en œuvre de la résolution 34 C/58 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés. Ce point a également été adopté sans débat. Le représentant des territoires palestiniens occupés a remercié les États membres et le Secrétariat du soutien accordé aux institutions éducatives de

ces territoires. Le représentant d'Israël a exprimé des réserves à propos du paragraphe 14 de cette résolution, qui traite de la situation de l'éducation sur le Plateau du Golan, soulignant que tous les résidents du Golan peuvent acquérir la citoyenneté israélienne et donc jouir pleinement de leur droit à l'éducation. Le paragraphe 14 de la résolution n'a pas été approuvé par Israël.

Mesdames et Messieurs les délégués,

Je vais maintenant passer à notre troisième débat, durant lequel 27 États membres et une organisation non gouvernementale ont pris la parole sur les points suivants :

Le premier point, intitulé « Projet de stratégie pour la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable » a été présenté par le Sous-Directeur général pour l'éducation, qui a rappelé que la stratégie met en exergue les principaux domaines dans lesquels l'UNESCO traduira le savoir en action et encouragera une intégration plus poussée de l'éducation en vue du développement durable dans tous les types et cadres d'éducation.

Au cours du débat qui a suivi, la Commission ED a exprimé son soutien sans réserve à l'éducation en vue du développement durable en tant que stratégie efficace pour faire face aux problèmes mondiaux (changement climatique et crise financière, ainsi que d'autres problèmes, tels que l'inclusion sociale, la résolution des conflits et les droits de l'homme). La Commission a instamment prié l'UNESCO de renforcer son action en tant que chef de file au niveau mondial pour la mise en œuvre de la Décennie et s'est félicitée des résultats positifs de la Conférence mondiale de Bonn sur l'EDD de 2009. Le projet de résolution proposé, qui soulignait l'urgente nécessité d'opérationnaliser l'éducation en vue du développement durable, a été adopté par consensus avec quelques modifications mineures.

Le deuxième point examiné concernait la stratégie visant à faire du Bureau international d'éducation (BIE) le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de programmes d'études. De nombreux délégués se sont déclarés satisfaits du travail du BIE et ont appuyé la proposition tendant à en faire un centre d'excellence pour les programmes d'études. Plusieurs ont déclaré que le BIE devrait prêter une attention accrue à l'élaboration des programmes d'études. Si certains délégués auraient souhaité que la stratégie soit soumise à la Conférence générale dès la présente session, la plupart ont manifesté leur accord avec la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie qui serait ouvert à tous les États membres intéressés et ont déclaré attendre avec intérêt d'être consultés sur la version finale de la stratégie.

Enfin, le dernier point examiné pendant ce débat avait trait à la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance, qui se tiendra à Moscou en septembre 2010, avec le soutien de la ville de Moscou. Le point a été présenté par le représentant de la Fédération de Russie. Le Sous-Directeur général pour l'éducation s'est félicité de cette résolution, en rappelant qu'il importait de prêter une attention accrue au premier objectif de l'EPT.

Je voudrais passer maintenant au quatrième débat, qui portait sur trois points proposant la création d'instituts et de centres d'éducation de catégories 1 et 2 placés sous l'égide de l'UNESCO.

Le premier point avait trait à la création d'un institut de catégorie 1 en Inde : **l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable**. En présentant ce point, le Sous-Directeur général pour l'éducation a rappelé que la proposition avait été soumise au Conseil exécutif à sa 182^e session, lequel avait recommandé que la Conférence approuve la création de cet institut à sa 35^e session. La déléguée de l'Inde a expliqué que son pays assumerait la totalité des coûts de l'Institut, à l'exception du poste de directeur, et qu'il s'agirait du premier institut d'éducation de catégorie 1 à voir le jour en Asie. Les représentants de 15 États membres ont pris la parole pour appuyer chaleureusement la création de cet institut, témoignant ce faisant

de l'intérêt mondial porté à la promotion de l'éducation au service de la paix et du développement durable par le biais d'un tel institut.

Le deuxième point abordé dans le cadre de ce débat portait sur le projet de création de deux centres de catégorie 2, l'un aux Philippines – qui s'occuperait des questions relatives à **l'apprentissage tout au long de la vie pour le développement durable en Asie du Sud-Est** – et l'autre en République arabe syrienne, qui serait un **centre régional chargé des questions relatives au développement de la petite enfance**. Les représentants de cinq États membres ont pris la parole pour exprimer leur soutien à la création de ces centres importants et se sont réjouis qu'ils soient situés dans des pays du Sud. Tout au long des débats, les délégués ont aussi demandé que les centres de catégorie 2 soient mentionnés dans la version finale du document 35 C/5. Ils ont souligné à quel point il était important de poursuivre les efforts déployés actuellement pour établir des liens entre ces centres, les instituts de catégorie 1 pour l'éducation et l'ensemble du grand programme I.

Mesdames, Messieurs,

J'en viens à présent à notre cinquième et dernier débat, qui concernait le point 5.2 « Répercussions de la situation au Honduras sur le système éducatif et la liberté d'expression », sans doute l'un des points les plus délicats dont notre Commission ait eu à débattre. Un groupe de travail avait été créé par le Président de la Conférence générale pour amender le projet de résolution sur ce point. Grâce à sa démarche constructive et à son esprit de compromis, ce groupe a été en mesure de proposer une résolution acceptable par tous, qui soulignait l'impact négatif possible de la rupture d'un système démocratique sur le fonctionnement d'un système éducatif et priait le Directeur général de suivre l'évolution de la situation dans les domaines de compétence de l'UNESCO, dans l'intérêt du droit à l'éducation et à la liberté d'expression.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégué(e)s,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière réunion de la Commission, certains délégués ont suggéré des recommandations et tiré des enseignements qui pourraient être mis à profit lors de la préparation de la Commission ED de la prochaine session de la Conférence générale. Le Secrétariat m'assure qu'il en a été dûment tenu compte.

Permettez-moi de remercier les vice-présidents de la Commission Éducation de leur aide précieuse et des efforts qu'ils ont déployés pour que toutes les décisions soient prises par consensus. Je remercie aussi le représentant du Directeur général et le secrétaire de la Commission, qui a apporté son soutien au Bureau et aux membres de la Commission. Je tiens à associer à ces remerciements tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.